



L'ECHO DU CONSEIL

Informations consécutives au Conseil Communautaire du 10 avril 2024

SOMMAIRE

Edito

Objectifs et priorités du budget 2024 de la CC Sud Côte Chalonnaise

P1

Données budgétaires

Répartitions par budget

P2

C'est acté!

Les délibérations actées, en bref!

P4

GRAND FORMAT

Projets 2024

Traductions des données budgétaires

P3

AGENDA & BREVES

Le mémo des dates utiles

P4



Editorial

Un budget pour relever les défis de l'avenir

Le Conseil Communautaire du 10 avril 2024 a approuvé les comptes administratifs 2023 et les Budgets Primitifs de l'intercommunalité pour l'année 2024 (Budget Principal et budgets annexes : Enfance-Jeunesse, Tourisme, Ordures Ménagères, GEMAPI et SPANC). Au-delà de communiquer des données chiffrées, il s'agit aussi de fournir les **clés de compréhension**.

Les budgets ont été élaborés dans un contexte économique et financier marqué par les conséquences de l'inflation à différentes échelles (notamment les coûts exponentiels de l'énergie) dont la collectivité n'a pas la maîtrise.

Le volume budgétaire 2024 a été modifié en raison de la **prise en régie directe de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement** par le budget Enfance Jeunesse. Cela dit, cette modification n'impacte en rien le reste à charge global de ce service, qui correspondait auparavant au montant de la prestation de gestion par un opérateur privé.

Les budgets inscrivent également des projets « phares » à mener de 2024 à 2026 qui maillent le territoire Sud Côte Chalonnaise. Le **Festival de la Pierre** et des projets d'investissement, à savoir l'**aire de stationnement de camping-cars** à Buxy, la construction d'une **nouvelle crèche** à Sainte-Hélène, le **réaménagement de la déchetterie** de Genouilly, la réfection du **bureau d'information touristique** de Saint-Gengoux-le-National et enfin le **réaménagement des locaux** du siège de la communauté de communes. Ces actions d'investissement et de fonctionnement découlent d'une réflexion aboutie sur les besoins du territoire. **Toutes ont en commun la volonté d'agir pour le territoire et son attractivité, pour les habitants et leur bien vivre.**

Un **budget maîtrisé** doit afficher un équilibre parfait entre dépenses et recettes, tant pour l'investissement que le fonctionnement. Au regard du contexte inflationniste et de l'anticipation du nouveau site d'accueil Petite Enfance à Sainte-Hélène, le recours à la revalorisation fiscale s'est avéré nécessaire et justifié. Cette hausse représente 3.16% des taux des impôts fonciers et d'habitation sur les résidences secondaires, soit un montant de 2,81€/hab/an. Ce constat n'est pas à minimiser mais à contextualiser. La **priorité des dépenses** est donnée à l'amélioration constante des services proposés aux habitants, par le perfectionnement de l'existant et le maillage territorial avec en filigrane l'objectif « tenu » du maintien des charges de fonctionnement, et de tenir l'indispensable équilibre entre dépenses et recettes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette restitution.

“ DONNEES BUDGETAIRES 2024

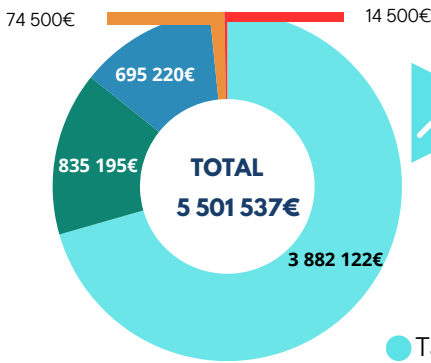
BUDGETS 2024 VOTES

	Budget Principal	Enfance Jeunesse	Tourisme	Ordures Ménagères	GEMAPI	SPANC
Fonctionnement	5 501 373€	2 150 863€	307 160€	2 432 590€	200 221€	10 164€
Investissement	1 957 404€	1 331 035€	131 380€	608 170€	161 971€	0€

RECETTES

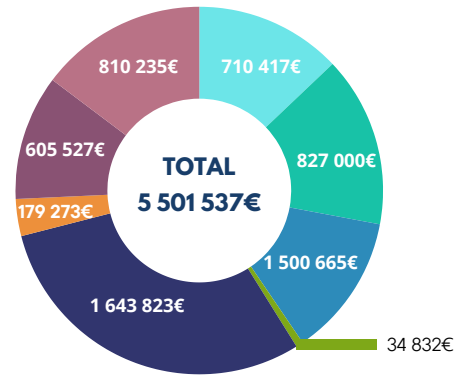
BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES



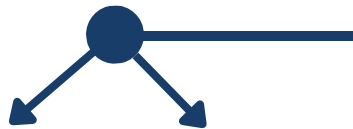
Recettes fiscales

- Fiscalité économique (CFE, IFER, TASCOM) 750 913€
- Foncier bâti 470 174€
- Foncier non bâti 115 218€
- Taxe résidence secondaire 487 340€



- Impôts et taxes
- Dotations, subventions
- Excédent reporté
- Produit des domaines, ventes
- Divers

- Atténuation de produits
- Autres charges (SDIS, subventions, etc.)
- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Virement section invest.
- Budgets Annexes (Enfance et Tourisme)
- Intérêts
- Amortissements



Budget Tourisme

Recette de fonctionnement: 307 160€

Taxe de séjour	27 000€
Ventes (billetteries, ouvrages, produits ...)	26 000€
Divers	2 650€
Excédent reporté	139 016€
Participation Budget Principal	112 494€

Budget Enfance Jeunesse

Recette de fonctionnement : 2 150 863€



ALSH



Crèches



Relais Petite Enfance

CAF	951 800€
MSA	47 840€
Participation familles	337 000€
Divers	44 348€
Excédent Reporté	72 134€
Participation Budget Principal	697 741€

GRAND FORMAT | PROJETS 2024



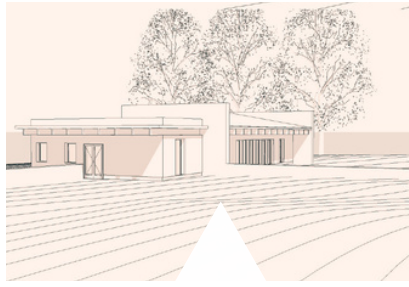
Festival de la Pierre

Un **projet fédérateur** mettant en scène CC Sud Côte Chalonnaise, communes, associations et particuliers, réunis autour d'une thématique commune : la Pierre. La pierre, sous toutes ses formes : théâtre, expositions, balades contées, artisanat... Au programme: 1 manifestation organisée dans chacune des 36 communes entre septembre 2024 et juin 2025 avec un grand final!

Un projet d'envergure pour mettre en lumière le territoire



Mise en conformité et sécurité



Projet créé en concertation avec la CAF, financeur, pour ouvrir une micro-crèche de 10 places



Déchèterie de Genouilly



Améliorer les conditions d'accueil des usagers, adapter le site aux différentes filières de récupération et de tri des déchets, pour valorisation, répondre aux normes de sécurité



Etude de maîtrise d'œuvre : engagée en mars 2024
Maîtrise d'œuvre : mars-sept. 2024
Phase travaux : fin 2024



Coût global: estimation à ce jour hors subventions
→ 440 000 € HT (travaux, honoraires)

Crèche de Sainte-Hélène



Répondre à la demande de places en crèche, compléter l'offre d'accueil des 3 crèches existantes (Buxy, Saint-Gengoux-le-National, Granges).

S'implanter sur le secteur nord, en bordure de la RCEA.



Acquisition du terrain décidée par délibération du CC du 16 nov. 2023
Dépôt permis de construire: avril 2024
Travaux : sept. 2024 - sept. 2025



Coût global 877 026€ HT (terrain, travaux, honoraires)
701 621€ de subventions (soit 80%)
Reste à charge: 175 405€



Aménager des zones d'accueil dédiées



Optimiser les locaux, Améliorer l'impact thermique



Aire de stationnement campin-cars à Buxy



Proposer un espace de stationnement dédié aux camping-cars (Place du Champ de Foire) et un lieu de vidange des eaux usés (zone artisanale des Amerons) en concertation avec les élus de Buxy



Travaux en cours



Coût global: 47 450€ HT (travaux, honoraires)
7 800€ de subventions (Département)
Reste à charge: 39 650€

Aménagement locaux du siège



Regrouper en un même site les services de la CC Sud Côte Chalonnaise et intégrer l'Espace France Services.

Améliorer le service rendu aux usagers et la rénovation thermique des locaux (ambition environnementale et transition écologique), amélioration thermique des locaux de la crèche de Buxy, située au rez-de-chaussée.



Dépôt permis de construire : fév. 2024
Début des travaux: sept. 2024 [14 mois]



1 495 397€ HT (travaux, honoraires)
896 750€ de subventions (soit 60%)
Reste à charge: 598 647€

200 221€ Fonctionnement / 161 971€ Investissement

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Les **travaux** qui seront réalisés en 2024 portent sur la restauration du cours d'eau **La Courambe** sur la commune de Bissey-sous-Cruchaud. Le budget prévoit également des provisions pour d'autres sites sur Buxy (Loup Poutet), Rosey (Hameau des Pouillots/Marguerons) et Jully-lès-Buxy (la Corne à Ponneau).

10 164 € Fonctionnement

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le contrat de délégation SPANC de la collectivité ayant pris fin en janvier 2024, les interventions sont attribuées à un prestataire en charge de différentes prestations (contrôle de conception lors d'une vente, contrôle de réalisation, avis, conseils, contre-visite ...), dans l'ambition d'accroître la qualité environnementale et de valoriser les biens lors de leurs ventes.

Agenda & Brèves

Séance du prochain
Conseil des Maires

24 avril

Séance du prochain
Conseil Communautaire

22 mai

Tourisme

Festival de la Pierre

Comité de Pilotage
le 25 avril à 18h30, CC Sud Côte Chalonnaise

Lancement saison touristique

le 30 avril, 18h, Château de Savianges

France Services

Café numérique

le 14 mai, 9h-11h30, Saint-Gengoux-le-National

Permanence impôts - secteur Chalon

le 25 avril et le 16 mai, rdv 03 79 46 01 90

Mutualisation

Réunion secrétaires de mairie

le 30 avril, 9h-12h, CC Sud Côte Chalonnaise

Environnement

Aménagement des horaires

Déchèterie de Genouilly - ponts mai 2024
→ Ouverture le 30/4 et le 7/5

Vie associative

Rencontre associations sportives

le 6 mai, occupation des gymnases

Commission Culture

le 15 mai, attribution subventions 2024

Eau

Etude Schéma Directeur d'Assainissement

les communes doivent renvoyer le questionnaire prérempli directement à l'Agence de l'Eau

La Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères ne finance pas l'intégralité du service gestion des déchets. Les **ventes matières** générées grâce au tri effectué par les habitants contribuent aussi à l'équilibre de ce budget annexe.

L'incitation au tri reste indispensable!

Collectes bac noir et jaune 1 188 600€

Collecte du verre 27 000€

Déchèteries 362 500€

Accès aux déchèteries extérieures 91 000€

Charges générales 68 210€

Ressources humaines 147 100€

Dotation aux amortissements 38 200€

Virement financement de l'investissement 509 980€

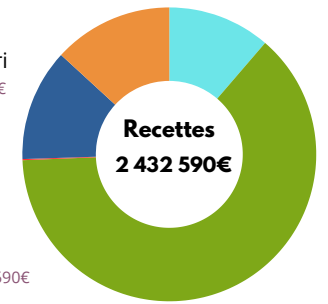
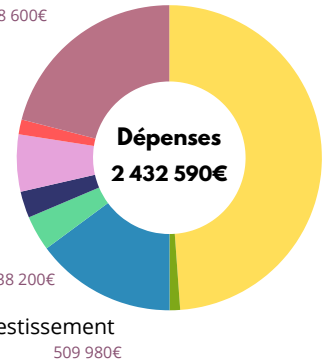
Valorisation déchets issus du tri 275 000€

TEOM 1 534 000€

Autres 3 000€

Provision pour travaux d'investissement 300 000€

Résultat cumulé antérieur 320 590€



C'EST ACTÉ!

Les Délibérations prises, en bref!



Vote des taux de la fiscalité locale 2024

L'inflation conditionne les dépenses budgétaires 2024. Les gymnases et les charges liées induisent des dépenses de fonctionnement lourdes. La politique d'attractivité touristique nécessaire au rayonnement du territoire ainsi que le financement des services alloués aux crèches, ALSH et Relais Petite Enfance viennent appuyer la revalorisation de la ressource fiscale.

Taxe foncier bâti : 4,12%

Taxe foncier non bâti : 5,19%

Taxe d'habitation résidences secondaires: 18,11%

Cotisation Foncière des Entreprises: 24,96%



Projet Photovoltaïque du Puley

Le Conseil Communautaire a approuvé la dispense d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, l'étude environnementale ayant été réalisée par le porteur du projet.



Le SRADDET

Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable à la modification du SRADDET ayant pour objectif l'harmonisation à une échelle régionale des éléments relatifs aux continuités écologiques (trame verte, trame bleue).



Les **procès verbaux, les délibérations et les budgets**

sont consultables sur le site internet :

<https://www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr/pv-des-conseils-communautaires>